

Commune de Touffreville 27440

Procès-verbal : Conseil municipal jeudi 3 avril 2025

Le jeudi 3 avril 2025, le Conseil Municipal de Touffreville, légalement convoqué le 24 03 2025, s'est réuni en mairie, **en réunion ordinaire**, au lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire.

Présents : Sophie MALHAIRE Maire, Romain CHAPELLE et Guillaume BÉNARD adjoints, Xavier DELBART, Isabelle DECORDE, Jonathan DUVAL et Emmanuel BÉNARD

Absents : Léa LBOUGAULT, Laurent TREPAGNY et Jean-Baptiste FOUBERT

Membres en exercice : 10

Quorum nécessaire : 6

Total membres présents : 7

Pouvoirs donnés : 0

Secrétaire de séance : Isabelle DECORDE

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du précédent procès-verbal

Budget commune :

- Approbation du Compte de Gestion 2024,
- Approbation du Compte Administratif 2024,
- Affectation du résultat,
- Vote des taux d'imposition 2025
- Vote du Budget Primitif 2025
- Attribution des subventions aux associations

Budget eau potable :

- Approbation du Compte Administratif 2024,

Autres :

- SIEGE, convention pour travaux d'enfouissement des réseaux, rue du Plessis
- Comité des fêtes de Touffreville, rachat de la vaisselle

Lecture et approbation du Procès-verbal du 26 février 2025

Il est proposé au conseil municipal d'émettre ses observations et d'approuver ou non le procès-verbal de la réunion du 26 février 2025.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans observation

Signature des conseillers municipaux présents le 26 02 2025 :

Prénom, Nom	Signatures	Prénom, Nom	Signatures
Sophie MALHAIRE		Jonathan DUVAL	Excusé
Romain CHAPELLE		Léa LBOUGAULT	Absente
Guillaume BÉNARD		Laurent TREPAGNY	Absent
Xavier DELBART		Emmanuel BÉNARD	
Isabelle DECORDE		Jean-Baptiste FOUBERT	Absent

Budget commune : Approbation du compte de gestion 2024

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;
2. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Présentation du compte de gestion 2024 selon le tableau ci-dessous :

COMPTE DE GESTION 2024 (chiffres du compte de gestion)					
	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2024	transfert résultat	Résultat clôture 2024
Investissement	-28 073,88		56 120,97		28 047,09
Fonctionnement	123 083,13	47 370,88	-18 334,97		57 377,28
TOTAL	95 009,25	47 370,88	37 786,00	- €	85 424,37

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce compte de gestion.

Discussions/débat : Vu l'exposé, l'ensemble du conseil municipal présent n'a pas formulé d'autres interrogations ou remarques.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

(Si vote non unanime, précision le nom des votants et le sens de leur vote)

- **CONSTATE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le comptable du Trésor Public des Andelys, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2024

Commune de Touffreville 27440

DEL2025_04_N13

Budget commune : Approbation du compte administratif 2024

Il est présenté le compte administratif 2024, budget eau potable

COMPTE ADMINISTRATIF 2024		
RESULTATS BRUTS 2024 :		
FONCTIONNEMENT	BP	312 222,25 €
Total des mandats (dépenses)		277 251,53 €
Total des titres (recettes)		258 916,56 €
A Différence	-	18 334,97 €
INVESTISSEMENT	BP	106 260,88 €
Total des mandats (dépenses)		35 228,25 €
Total des titres (recettes)		91 349,22 €
A' Différence		56 120,97 €
RESULTATS REPORTEES 2023 (inscrits au budget 2024)		
Fonctionnement		
B 002-Excédent ou déficit		75 712,25 €
Investissement		
B' 001-Solde d'exécution d'investissement (D ou R)	-	28 073,88 €
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)		47 370,88 €
RESULTAT CUMULE		
Fonctionnement C = A + B		57 377,28 €
D Investissement D = A' + B'		28 047,09 €

Mme le Maire ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée. L' élu présent le plus ancien, Emmanuel BENARD prend la présidence.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2024 présenté ci-dessus

Discussions/débat : Vu l'exposé, l'ensemble du conseil municipal présent n'a pas formulé d'autres interrogations ou remarques.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 6 pour, 0 contre, 0 abstention

(Si vote non unanime, précision le nom des votants et le sens de leur vote)

- **CONSTATE** que le compte administratif de l'exercice 2024 « n'appelle ni observation ni réserve de sa part »,
- **APPROUVE** le compte administratif 2024

Commune de Touffreville 27440

DEL2025_04_N14

Budget commune : affectation du résultat sur Budget Primitif 2025

Après contrôle de Mme Tarpent, conseillère aux décideurs locaux rattachée à la communauté de communes de Lyons-Andelle, les comptes administratifs et de gestion 2024 ont été validés. Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	2023		2024	Restes à réaliser 2024		Transfert autre budget	BP 2025
	Résultat compte administratif	Virement section de fonctionnement (1068)	Résultat de l'exercice	DEPENSES RECETTES	Solde		Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Résultat section investissement	-28 073,88 €		56 120,97 €				28 047,09 €
Calcul besoin de financement				D 29 250 € R 7 7792 €	21 458,00 €		
Résultat section fonctionnement	123 083,13 €	47 370,88 €	-18 334,97 €				57 377,28 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Discussions/débat : Vu l'exposé, l'ensemble du conseil municipal présent n'a pas formulé d'autres interrogations ou remarques.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

(Si vote non unanime, précision le nom des votants et le sens de leur vote)

- **AFFECTE le résultat selon le tableau ci-dessous :**

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024		57 377,28 €
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement sur BP 2025		
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Excédent à reporter (ligne 001) en recettes d'investissement		28 047,09 €
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>		- €
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement recette (ligne 002) sur BP 2025		57 377,28 €
total affecté au c/1068 sur BP 2025		0,00 €
Déficit global cumulé au 31/12/2023		- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement sur BP 2025		- €

DEL2025_04_15

Vote des taux d'imposition 2025

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux appliqués en 2024 sur les taxes locales directes. Elle présente les bases d'imposition prévisionnelles pour 2025, le total des allocations compensatrices et le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2025.

Discussions/débat : Le conseil municipal présent souhaite conserver les mêmes taux d'imposition qu'en 2022, 2023 et 2024, pour 2025.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

(Si vote non unanime, précision le nom des votants et le sens de leur vote)

Commune de Touffreville 27440

- **DECIDE de MAINTENIR les taux des taxes directes locales en 2025** (même taux qu'en 2024) et donc d'appliquer, en tenant compte des différents transferts et des bases prévisionnelles du service des impôts, les taux suivants :

Taxe foncière sur le bâti (TFB)	35,95 %
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	16,63 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	20.42 %

DEL2025_04_N16

Vote du budget 2025, budget commune BC 61500

Au vu du Compte Administratif 2024 et des projets envisagés pour cette année, le Conseil Municipal définit l'orientation du Budget Primitif 2025 du service eau potable de Touffreville. Le budget est présenté en équilibre en dépenses et en recettes.

Le total proposé est de :

- En section de fonctionnement 305 591,28 €
- En section d'investissement, reports inclus 88 676,96 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES		2025
Chap	Intitulé	BP
011	Charges à caractère général	72 949,04 €
012	Charges de personnel	51 760,00 €
014	Attenuation de produits	10 542,00 €
65	Autres charges de gestion courante	131 814,00 €
66	Charges financières : intérêts réglés à l'échéance	2 842,00 €
67	Charges spécifiques	500,00 €
TOTAL 1 opérations réelles		270 407,04 €
023	Virement section d'investissement	15 000,00 €
042	Dotations aux amortissements	20 184,24 €
042	Transfert entre sections	20 184,24 €
TOTAL 2, opérations d'ordre		35 184,24 €
TOTAUX, opérations réelles et d'ordre		305 591,28 €

FONCTIONNEMENT RECETTES		2025
Chap	Intitulé	proposé BP
70	Produits services domaine et ventes diverses	1 100,00 €
73	Impôts et taxes	21 402,00 €
731	Impôts et taxes	115 300,00 €
74	Dotations, subventions	104 263,04 €
75	Autres produits de gestion courante	5 971,00 €
76	Produits financiers	- €
TOTAL opérations réelles		248 036,04 €
777	amortissement	177,96 €
002	Excédent de fct reporté n-1	57 377,28 €
TOTAL Budget		305 591,28 €

Commune de Touffreville 27440

INVESTISSEMENT DEPENSES			
Article	intitulé	RAR2024 sur BP2025	prop BP 2025
	Chapitre 16	- €	8 716,00 €
	Chapitre 20	- €	800,00 €
	Chapitre 204	- €	38 333,00 €
	Chapitre 21	29 250,00 €	11 400,00 €
Total dépenses réelles		29 250,00 €	59 249,00 €
Total opérations d'ordre		- €	177,96 €
Totaux		29 250,00 €	59 426,96 €
		88 676,96 €	

INVESTISSEMENT RECETTES			
M57	intitulé	RAR2024 sur BP2025	prop BP 2025
	<i>Total chapitre 10</i>		6 055,63 €
	<i>Total chapitre 13</i>	7 792,00 €	11 598,00 €
Opérations réelles		7 792,00 €	17 653,63 €
021	virement de la section de fonctionnement		15 000,00 €
040	total amortissement	- €	20 184,24 €
Opérations d'ordres			
0001	Excédent d'investissement		28 047,09 €
Totaux		7 792,00 €	80 884,96 €
		88 676,96 €	

Débat/interrogations : Le budget primitif a été présenté, au moins 12 jours avant le vote de celui-ci.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

(Si vote non unanime, précision le nom des votants et le sens de leur vote)

- **VOTE le budget primitif 2025 selon les montants indiqués ci-dessus**
- **AUTORISE Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles (pas d'opération d'ordre) de chacune des sections (dit « fungibilité »).**

Une note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025 de la commune est mise à la disposition du public.

Commune de Touffreville 27440

DEL2025_04_17

Attribution des subventions aux associations, BP communal 2025

Pour information, Mme le Maire rappelle les subventions 2024 versées aux associations pour un total de 1 700 € et indique que le budget prévu 2025 est de 2 500 €, article 65742.

Le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 institue une obligation de signature du contrat d'engagement républicain dès lors qu'une association sollicite une subvention publique.

Il est demandé au conseil municipal de nommer les associations qui bénéficieront de subventions sur le budget communal 2025 et d'en indiquer les montants.

Discussions/débat : chaque demande de subvention des associations est présentée au conseil municipal.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

(Si vote non unanime, précision le nom des votants et le sens de leur vote)

- **ATTRIBUE les subventions aux organismes ou associations indiqués ci-dessous :**

nom	Catégorie	Vote CM du 03 04 25
Club des aînés du Pays Lyonnais - 27 LISORS	Aînés	100 €
Club du 3e âge TOUFFREVILLE	Aînés	100 €
Comité des fêtes TOUFFREVILLE	Animations	600 €
Source Andelle - 27 ROSAY	handicap	50 €
Comité départemental lutte contre le Cancer	maladie	50 €
Agir avec BECQUEREL - ROUEN	maladie	50 €
Charline - ROUEN	maladie	50 €
AFM téléthon - 75 PARIS	maladie	50 €
Vie et espoir - 76 ROUEN	maladie	50 €
AFSEP	maladie	50 €
Souvenir de Mortemer - 27 LISORS	Mémoire	50 €
Association HAUGR - 27 HOGUES	patrimoine	50 €
Outils en Main de l'Andelle - CHARLEVAL	patrimoine	50 €
Société de SAINT-VINCENT-DE-PAUL - LYONS LA FORET	précarité	50 €
FCPE - FLEURY SUR ANDELLE	éducation	50 €
Foyer éducatif et culturel du DAME (IME) ECOUIS	éducation	100 €
Association sportive Collège FLEURY SUR ANDELLE	sport	100 €
	TOTAL	1 600 €

Commune de Touffreville 27440

DEL2025_04_N18

Budget eau : Approbation du compte administratif 2024

Il est présenté le compte administratif 2024, budget eau potable

RESULTATS BRUTS 2024 :		
FONCTIONNEMENT	<i>budgétisé</i>	59 371,70 €
Total des mandats (dépenses)		25 909,81 €
Total des titres (recettes)		38 627,10 €
A Différence		12 717,29 €
INVESTISSEMENT	<i>budgétisé</i>	20 468,76 €
Total des mandats (dépenses)		706,67 €
Total des titres (recettes)		4 456,30 €
A' Différence		3 749,63 €

Mme le Maire ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée. L' élu présent le plus ancien, Emmanuel BENARD prend la présidence.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2024 présenté ci-dessus

Discussions/débat : Vu l'exposé, l'ensemble du conseil municipal présent n'a pas formulé d'autres interrogations ou remarques.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 6 pour, 0 contre, 0 abstention

(Si vote non unanime, précision le nom des votants et le sens de leur vote)

- **CONSTATE** que le compte administratif de l'exercice 2024 « n'appelle ni observation ni réserve de sa part »,
- **APPROUVE** le compte administratif 2024

DEL2025_04_N19

SIEGE27, convention pour travaux d'enfouissement des réseaux, rue du Plessis

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à sa demande, le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité DP, d'éclairage public EP (investissement) et de télécommunications FT (fonctionnement) dans la rue du Plessis.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement : **38 333 €**
- ✓ en section de fonctionnement : **15 000 €**

Commune de Touffreville 27440

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Il est proposé au conseil municipal de signer la convention de participation financière annexée à la présente pour les travaux d'éclairage public.

Discussions/débat : Vu l'exposé, l'ensemble du conseil municipal présent n'a pas formulé d'autres interrogations ou remarques. Les travaux seraient prévus pour courant juin.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

(Si vote non unanime, précision le nom des votants et le sens de leur vote)

- **AUTORISE le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- **INSCRIT les dépenses suivantes au budget primitif 2025 :**
 - ✓ **en section d'investissement, article 20415342 (DP et EP) : 38 333 €**
 - ✓ **en section de fonctionnement, article 657358 (FT) : 15 000 €**

DEL2025_04_N20

Comité des fêtes de Touffreville, rachat de la vaisselle

La commune souhaite racheter la vaisselle qui est utilisé pour la location de la salle des fêtes de Touffreville.

Aussi, le Président du comité des fêtes de Touffreville a transmis les factures de l'achat de la vaisselle et des locations réalisées depuis sa location.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à reverser, au maximum, la différence au comité de fêtes de Touffreville.

Discussions/débat : Les dépenses réalisées pour l'achat de la vaisselle et des bacs pour la contenir sont de 4 187.42 €. Les recettes réalisées par le comité des fêtes de Touffreville depuis sa mise à disposition de la vaisselle, est de 592,50 €, casse incluse. Ce qui fait une différence de 4 187.42 €

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

(Si vote non unanime, précision le nom des votants et le sens de leur vote)

- **DECIDE de racheter la vaisselle à l'association comité des fêtes de TOUFFREVILLE pour un montant de 4 200 €**
- **INSCRIT cette dépense de fonctionnement au BP 2025, article 60632**

Questions diverses

- Date de la prochaine réunion du conseil municipal : Mercredi 14 mai 2025 à 19h30
- Rappel des prochaines dates d'animations du comité des fêtes des Touffreville : Journée pétanque, le 01 05 2025, fête des voisins le 24 05 2025, foire à Tout le 20 07 2025

Heure de fin de séance : 21h07

Commune de Touffreville 27440

Procès-verbal : Conseil municipal jeudi 3 avril 2025

Le jeudi 3 avril 2025, le Conseil Municipal de Touffreville, légalement convoqué le 24 03 2025, s'est réuni en mairie, **en réunion ordinaire**, au lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire.

Présents : Sophie MALHAIRE Maire, Romain CHAPELLE et Guillaume BÉNARD adjoints, Xavier DELBART, Isabelle DECORDE, Jonathan DUVAL et Emmanuel BÉNARD

Absents : Léa LBOUGAULT, Laurent TREPAGNY et Jean-Baptiste FOUBERT

Membres en exercice : 10

Quorum nécessaire : 6

Total membres présents : 7

Pouvoirs donnés : 0

Secrétaire de séance : Isabelle DECORDE

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du précédent procès-verbal

Budget commune :

- Approbation du compte de Gestion 2024,
- Approbation du compte Administratif 2024,
- Affectation du résultat,
- Vote des taux d'imposition 2025
- Vote du Budget primitif 2025
- Attribution des subventions aux associations

Budget eau potable :

- Approbation du compte Administratif 2024,

Autres :

- SIEGE, convention pour travaux d'enfouissement des réseaux, rue du Plessis
- Comité des fêtes de Touffreville, rachat de la vaisselle

Secrétaire de séance
Isabelle DECORDE

Maire
Sophie MALHAIRE

Liste récapitulative des délibérations :

- DEL2025_04_N12 : approbation du Compte de Gestion 2024, budget commune
- DEL2025_04_N13 : approbation du Compte Administratif 2024, budget commune
- DEL2025_04_N14 : affectation du résultat, budget commune
- DEL2025_04_N15 : vote des taux d'imposition 2025
- DEL2025_04_N16 : vote du Budget Primitif 2025, commune
- DEL2025_04_N17 : attribution des subventions aux associations
- DEL2025_04_N18 : approbation du Compte Administratif 2024, budget eau
- DEL2025_04_N19 : SIEGE, convention pour travaux d'enfouissement des réseaux, rue du Plessis
- DEL2025_04_N20 : Comité des fêtes de Touffreville, rachat de la vaisselle